



Délibération du conseil municipal Séance du 20 octobre 2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 12

Présents : 11

Nombre de suffrages : 11

Date de convocation
14/10/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 du mois d'octobre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BORTOT Pascal.

Présents :

M. BORTOT Pascal, M. BLOT Dominique, M. BOEUF Alain, M. COUPECHOUX Franck, M. DE LA TOUR D'AUVERGNE Max, Mme GADY Sarah, Mme MARET Chantal, M. MONCHAUX Eric, Mme PEDRON Nathalie, Mme SORBIER Chloé

Absents excusés : Mme TERRIER Sandra (procuration PEDRON Nathalie)

Absent : M. LUCOT Pierre

Secrétaire de séance : Mme PEDRON Nathalie

Objet : Remplacement des panneaux lumineux sur la commune (délibération n°2025-35)

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal que les deux panneaux lumineux d'informations ne sont plus couverts par un contrat de maintenance à partir du 1^{er} janvier 2026.

Vu les pannes fréquentes nécessitant des interventions manuelles des agents pour relancer le système.

Vu les délais d'intervention prolongés en cas de panne, entraînant des perturbations dans la diffusion des informations ;

Vu le logiciel obsolète limitant les fonctionnalités permettant la diffusion des messages.

Considérant tous les problèmes soulevés, le conseil municipal a décidé de remplacer ces panneaux lumineux installés en 2015.

A cette fin, trois devis ont été demandé auprès des sociétés CHARVET, LUMIPLAN et ELAN CITE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de retenir la proposition de la société LUMIPLAN et d'acheter deux panneaux simple face qui seront implantés en lieu et place de ceux existants pour un montant de 21 000 € HT avec un abonnement 4 G de 180 € par an et par panneau.

- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.



Pour extrait certifié conforme.
Fait à Saulon-la-Chapelle

Le Maire, Pascal BORTOT